



REUNION DU COMITE DIRECTEUR

DU 25 FEVRIER 2019

Cette réunion s'est tenue le lundi 25 février 2019 à 18 heures 30, salle de réunion du C.D.O.S., 4 avenue Louis Laroche à Guéret.

Assistaient à la réunion :

Madame Mylène FAYE

Messieurs ADENIS Daniel, BRIGAND Jacky, DARFEUILLE Pascal, DEBELLUT Jean-Louis, LAGRANGE Christian, LESTERPT Gérard, ORLIANGES Yves, PEINAUD Gilles, Sébastien LAVAUD, agent de développement
Lilian PARLON, stagiaire service civique

Excusés : DARCY Michel

ORDRE DU JOUR

1. Situation avec Aliso ;
2. Dernières informations du C.N.O.S.F. et du C.O.J.O. ;
3. Le département de La Creuse : "Terre de jeux" ;
4. Formation C.R.O.S. ;
5. La maison des sports : sa gestion ;
6. Le point sur la visioconférence ;
7. Annuaire des sports ;
8. Proposition pour les statuts ;
9. Date de l'assemblée générale ;
10. Questions diverses

En préambule, le président remercie les membres du comité directeur du C.D.O.S. présents et présente les excuses de Michel DARCY.

Le quorum pour la tenue de cette réunion est atteint.

1. SITUATION AVEC ALISO

Une convention de deux ans a été formalisée avec Aliso pour la gestion du CRIB pour 2017 et 2018.

En 2017, le versement d'une dotation participative de 2 000 € conclut notre partenariat et faisait suite à une dotation du CNDS auprès d'Aliso.

Malgré les actions effectuées par le CDOS en 2018, Aliso ne souhaitait pas nous allouer cette somme.

Le comité directeur estime que la dotation perçue doit être répartie entre nos deux structures comme en 2017.

La situation sera évoquée auprès de la D.D.C.S.P.P.

2. DERNIERES INFORMATIONS DU C.N.O.S.F. ET DU C.O.J.O.

Le centre national de développement du sport (C.N.D.S.) sera dissout et remplacé par l'agence nationale du sport. Cette mise en place devrait intervenir avant la fin mars.

Cette agence se composerait de l'Etat, du mouvement sportif, des collectivités territoriales à raison d'une représentation respective et égalitaire de 30% chacun. Le monde économique représentant les 10% restant.

Sa mise en place n'étant pas opérationnelle, le dispositif 2018 sera partiellement reconduit.

C'est ainsi que les fédérations volontaires et disposant d'un projet fédéral percevront une dotation globale à charge pour elles de procéder à sa gestion. Cela signifie que les structures décentralisées (comités régionaux, comités départementaux et clubs) recevront des dotations de leur fédération.

Pour les autres fédérations, le dispositif actuel sera reconduit et les demandes d'aides seront traitées au niveau départemental et régional.

3. GUERET-TERRE DE JEUX

Le Grand Guéret et la ville de Guéret souhaite acquérir le label "*Guéret-ville préolympique*".

Ainsi, un circuit d'entraînement; constitué par une piste proposant un développement proche du site retenu pour les jeux olympiques, permettrait d'accueillir des équipes nationales de vététistes. La construction d'un local complétera cet aménagement en forêt de Chabrières. Pour les hébergements, la rénovation de l'I.R.F.J.S. s'impose.

Dans le cadre du plan particulier pour La Creuse, les engagements financiers de l'Etat permettront un financement à hauteur de 80% pour l'I.R.F.J.S. ET LES 20% restant à la charge de la ville.

4. FORMATION C.R.O.S.

Le C.R.O.S., agréé organisme de formation, peut dispenser un certain nombre de formation qui peuvent être délocalisée au niveau départemental.

Cet agrément permet de bénéficier de prise en charges de divers organismes. Les intervenants seront également pris en charge.

Les C.D.O.S., organisateurs ou intervenants, percevront une rétribution suite à leur engagement.

5. MAISON DES SPORTS

L'utilisation des salles de réunion par les locataires de la maison des sports est gratuite car comprise dans le loyer. Possibilité était accordée aux autres structures adhérentes du C.D.O.S. de louer ces salles pour un montant de 30 €.

Compte tenu du très faible taux de demandes (deux en 2018), le comité directeur proposera la gratuité d'utilisation à l'assemblée générale. Priorité sera toujours accordée au locataire en cas de cumul de demandes.

L'éclairage des locaux reste une préoccupation et nous avons constaté à de nombreuses reprises son fonctionnement lorsque les bureaux sont inoccupés. Il en est de même pour le couloir. Pour pallier à ces dysfonctionnements, le comité directeur propose l'installation d'un minuteur dans le couloir et la coupure de l'éclairage de 23 heures à 7 heures 30.

Côté rue, la porte d'entrée rencontre quelques soucis de fonctionnement et son verrouillage reste problématique. En effet, nous avons constaté à plusieurs reprises le non-respect des consignes.

Pour résoudre ce problème récurrent, une étude sera menée par le trésorier.

6. LE POINT SUR LA VISIOCONFERENCE

Le CROS a reçu une dotation de 50 000 € et un cahier des charges a permis de retenir la plateforme Starlif. Une prévision financière de 5 000 € allouée au C.D.O.S. devrait permettre de s'équiper.

Les membres du C.D.O.S. souhaiteraient disposer de la possibilité d'acquérir la maintenance auprès d'un fournisseur local.

7. ANNUAIRE DES SPORTS

Sera revu et mis à jour par un agent exécutant un service civique.

8. PROPOSITION POUR LES STATUTS

Les statuts et le règlement intérieur ont été validés par le conseil d'administration du CNOSF dans leur version consolidée le 13 juillet 2017.

Lors des interrégions d'automne 2018, il apparaît que des évolutions simplifieraient l'application des textes par ajustement de certains points statutaires.

Il nous est proposé une évolution du processus électif :

- **Une équipe de 7 membres élue** autour d'un projet et d'un(e) Président(e), **sur liste bloquée** :
 - Le/La Président(e) ;
 - Le/La Secrétaire général(e) ;
 - Le/La Trésorier/ère général(e) ;
 - 4 Vice-Président(e)s en charge des thématiques de la Feuille de route.

Ces 7 élus constitueront le cœur du Bureau exécutif.

- **Un Conseil d'administration de 19 à 24 membres**, dont les membres complémentaires à la liste bloquée, sont élus au **scrutin uninominal** ou désignés de façon différente (Présidents de CDOS, cf. ci-dessous) ;
- **Un Bureau exécutif complet de 14 ou 15 membres**, dont les membres complémentaires à la liste bloquée sont issus du Conseil d'administration (désignés en son sein) ou désignés de façon différente (Présidents de CDOS, cf. ci-dessous).

Le conseil d'administration charge le président de transmettre son accord pour cette proposition.

9. DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La date du 29 mars est retenue. Elle se déroulera à la maison des sports à 18 heures 30.

10. QUESTIONS DIVERSES

101 - Les emblèmes olympiques restent la propriété du COJO ainsi que les partenariats acquis pour PARIS 2024. Cela implique que des réserves d'utilisation par le mouvement olympique s'imposent et nous devront revoir certains points : anneaux olympiques, contrat de location de la voiture, compte en banque,

102 - Pascal DARFEUILLE, le trésorier, mentionne que le résultat financier est excédentaire de 4 486.44 €.

Le président du CDOS clos cette réunion à 20 heures 15.

Fait à Guéret, le 25 février 2019

Le secrétaire,



Jean-Louis DEBELLUT

Le président,



Christian LAGRANGE